

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

## DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Yanik GENNISSON

Profession :

Domicilié(e) : 18,RUE DE LA VOLETTE PALLUAU (VENDEE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à ESPACE GACHERE.

Du 27 septembre 2025 à 09 heures 00

Au 27 septembre 2025 à 20 heures 00

Pour le motif CYCLO-CROSS

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 06 août 2025

Signature 

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de PALLUAU, Marcelle BARRETEAU

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Yanik GENNISSON 18, RUE DE LA VOLETTE PALLUAU (VENDEE ) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 27 septembre 2025 à 09 heures 00

Au 27 septembre 2025 à 20 heures 00

Pour le motif CYCLO-CROSS à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à PALLUAU, le 06 août 2025

Le Maire

Marcelle BARRETEAU

